

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1960

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, Mme Mauborgne, Mme Gipson, M. Ardouin, Mme Guerel, M. Cabaré,
Mme Thourot, Mme Boyer et M. Claireaux

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.